

INVITATION

Réunion d'information Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Prairies et Zones Humides

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne renouvelle son dispositif de **Paiements pour Services Environnementaux** qui visent à reconnaître et rémunérer les agriculteurs selon la performance environnementale de leurs systèmes de production en fonction d'une ambition environnementale élevée définie en amont.

Sur le bassin Adour-Garonne, le territoire du **Projet du Parc naturel régional de l'Astarac** a été retenu pour la mise en place entre 2025 et 2029 d'un premier dispositif de PSE Zones Humides-Prairies Permanentes pour maintenir et préserver systèmes prairiaux et zones humides.

Afin de vous présenter ce dispositif, nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion qui se tiendra :

Le jeudi 16 octobre de 14h à 16h30
Salle André Beaudran, Avenue Laplagne - 32300 MIRANDE

Cette rencontre sera l'occasion de vous **présenter** les enjeux de l'eau du territoire, les critères d'éligibilité pour accéder au PSE, la méthodologie de calcul du montant de rémunération, le parcours pour s'engager dans ce dispositif.

Vous pourrez aussi **rencontrer les interlocuteurs territoriaux qui pourront vous accompagner pour réaliser entre autres votre audit**. La possibilité de **poser toutes vos questions** vous sera offerte afin de mieux comprendre ce dispositif.

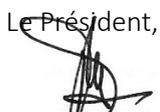
Ordre du jour :

- Présentation des enjeux du territoire par le Projet de PNR Astarac
- Présentation du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux Zones Humides - Prairies Permanentes 2025-2030 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Solagro
- Présentation des différents interlocuteurs sur le territoire (auditeurs, experts zones humides, experts label haie, conseillers techniques)

Cette réunion est ouverte à tous les agriculteurs de l'Astarac, mais nous vous invitons à consulter les principes généraux d'éligibilité au verso. N'hésitez pas également à nous contacter (coordonnées au dos du document).

En espérant pouvoir compter sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre engagement pour l'avenir de l'Astarac, et à nos cordiales salutations.

Le Président,



François RIVIÈRE

Des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) prairies et zones humides pour les agriculteurs de l'Astarac

L'Agence de l'Eau Adour Garonne déploie des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur 5 ans (2025-2030) sur 33 territoires. Cette démarche vise à rémunérer les agriculteurs pour services environnementaux rendus. Les PSE sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses en services rendus à la société pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.

Le projet de PNR Astarac fait partie intégrante des territoires retenus et le Syndicat Mixte de préfiguration en est la structure animatrice. Des structures auditrices sont également sélectionnées afin de réaliser les audits nécessaires auprès des exploitations candidates pour évaluer l'éligibilité et le montant du PSE. Les items évalués sur les exploitations concerneront trois domaines : rotations longues des cultures et présences de prairies, faible utilisation d'intrants, richesse des parcelles en infrastructures agroécologiques (haies, fossés, arbres).

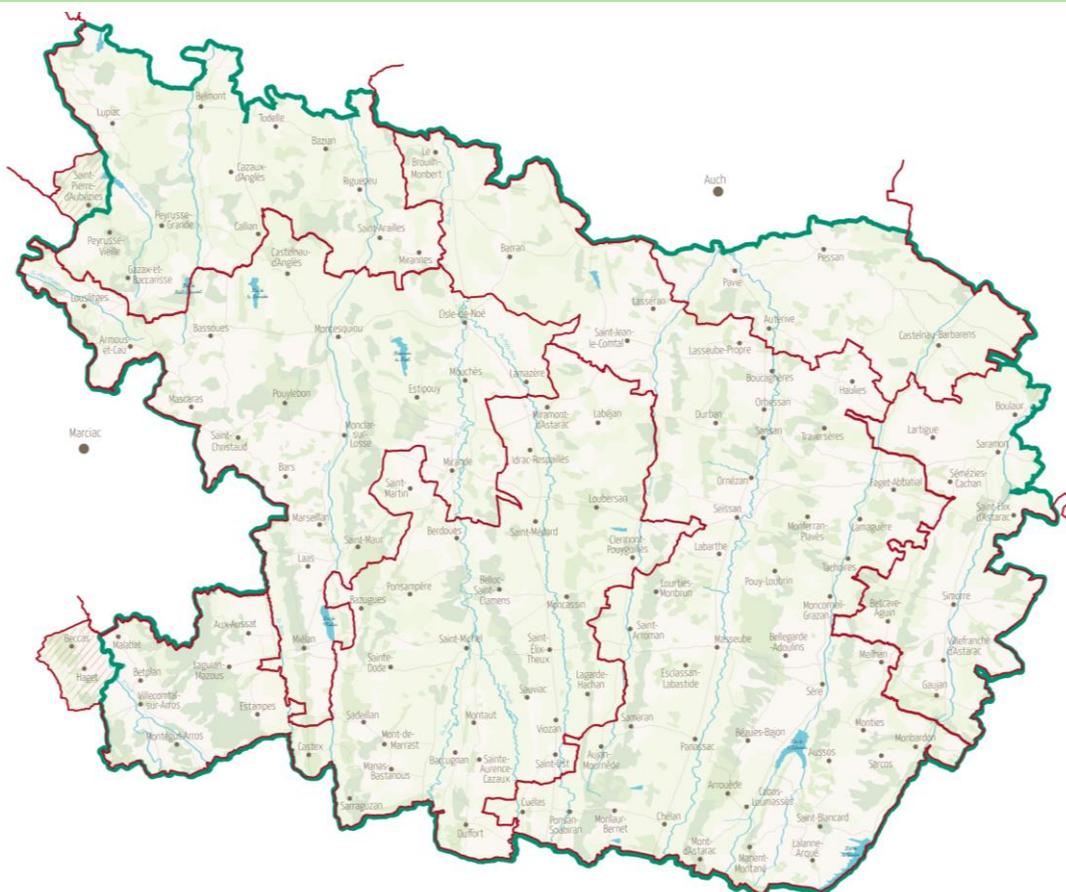
Cette action portée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et animée par le projet de PNR Astarac est un premier résultat positif pour soutenir l'agriculture du territoire et notamment l'activité de polyculture-élevage.

Etes-vous éligible au PSE Prairies et Zones Humides ?

Les conditions d'éligibilité seront expliquées et détaillées en réunion de lancement le 16 octobre prochain.

A titre d'information, quelques premiers critères d'éligibilité au dispositif : avoir au moins 1 parcelle sur le territoire PSE, avoir au moins 30% de surfaces fourragères dans la SAU et au moins 10% de prairies permanentes dans la SAU, avoir un chargement animal $\leq 1,4$ UGB/ha de SFP, pas de cumul possible avec les aides CAB et MAEC (sauf API et PRM).

Le territoire du Projet de PNR Astarac



Contact

Chargée de mission agroécologie et eau : Corinne Gondal ; c.gondal@projet-astarac.fr; 07 87 06 32 67